

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 06/02/2019	Dossier complet le : 11/03/2019	N° d'enregistrement : F-075-19-C-0010

1. Intitulé du projet

Aménagement du quai ferroviaire n°2 de la gare de Cambo les Bains (64) et amélioration de son accessibilité.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **SNCF Réseau**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **GARY Jean Luc**

RCS / SIRET **412 280 737 204 41** Forme juridique **EPIC**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
5°) Infrastructures ferroviaires b) Construction de gares et haltes, plates-formes et de terminaux intermodaux.	-Création d'aménagements pour le quai n°2 (60 ml) et son accès depuis le bâtiment voyageur.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau : -Aménagement du quai n°2 : Les travaux consistent à aménager une partie de l'ancien quai n°2 sur un linéaire de 60 m. Au stade actuel des études la solution de base consiste en la création d'un quai modulaire en matériaux composite (matrice en résine polyester ou acrylique avec renfort en fibre de verre). Trois variantes ont été étudiées : 1) quai classique avec enrobé végétal, 2) quai classique avec enrobé à chaud, 3) quai en platelage bois.
-Mise en place d'un assainissement de la plateforme (noue d'infiltration) et aménagements paysagers
-Renouvellement des dispositifs d'éclairage du quai
-Aménagement de l'accès au quai n°2 depuis le bâtiment voyageur. Au stade actuel des études la solution de base consiste en la création d'un cheminement de 1,60m de large recouvert d'un enrobé végétal. Deux variantes ont été étudiées : 1) enrobé à chaud noir, 2) Pavés végétalisés.
-Travaux de relevage de la voie d'évitement de 10 cm environ au droit de l'aménagement du quai n°2
-Travaux de signalisation : mise en place d'un dispositif d'annonce des circulations.

Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour : un projet d'extension des parkings de la gare de Cambo les Bains est envisagé. La nature et la consistance de ce projet reste à définir. Ces travaux, s'ils sont réalisés, ne seront pas concomitants avec ceux projetés par SNCF Réseau.

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe au droit de la gare de Cambo les bains (64) sur la ligne ferroviaire 660 000 entre Bayonne et Saint Jean Pied de Port.

L'Autorité Organisatrice des Transports souhaite enrichir l'offre de desserte actuelle (4 allers-retours journaliers entre Bayonne et St Jean Pied de Port) par la création de 4 allers-retours supplémentaires entre Bayonne et Cambo (donc limités à Cambo), ce qui nécessite le réhabilitation (reconstruction aux normes PMR de l'ancien quai 2) afin de permettre la réception de deux trains de manière simultanée en gare de Cambo.

L'accès au futur quai 2 réhabilité se fera par une traversée à niveau depuis le quai 1 actuel

De part sa situation en milieu très naturel , SNCF Réseau a souhaité déployer un maximum de solutions vertes et écologiques que la gare s'adapte au mieux à son environnement. Pour satisfaire au mieux cette volonté, notre intention a été de mobiliser et intégrer au maximum les équipes afin que l'écoconception soit au cœur du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Voir annexe n°2

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le quai n° 2 accueillera une partie du trafic ferroviaire de la ligne ferroviaire 660 000 entre Bayonne et Saint Jean Pied de Port.

Aujourd'hui 4 allers-retours journaliers (ARJ) entre Bayonne et St Jean Pied de Port.

La nouvelle offre de desserte se traduira par 4 ARJ entre Bayonne et St Jean Pied de Port + 4 ARJ entre Bayonne et Cambo les Bains + 1 AR complémentaire entre Bayonne et Saint Jean Pied de Port le vendredi uniquement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

RAS

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Longueur quai aménagé :	-60 m
-Largeur quai aménagé :	-2.50 m
-Hauteur quai aménagé :	-0.55m
-Longueur desserte du quai (chemin d'accès) :	-40m
-Largeur desserte du quai (chemin d'accès) :	-1.60m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Gare de Cambo les bains,
Place de la Gare,
64250 Cambo-les-Bains

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 39' 67" 74 Lat. 4 3° 36' 55" 15

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Combo les bains (64)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont: -ZNIEFF de type 2 (720012968) - RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES NIVES (35m) Les travaux projetés se situent au sein des emprises ferroviaires, hors zone d'atteinte -ZNIEFF de type 2 (720010809) - RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET VALLEE DE L'ARDANAVY (2.5km)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée par le PPBE période 2018-2023 adopté le 25 juin 2015 et prorogé le 25 mai 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors du périmètre de protection du monument Historique de l'Eglise St Laurent (environ 650 m-autre rive de la Nive pas de co visibilité du site depuis la gare)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cambo les bains se situe dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Inondations prescrit par arrêté préfectoral du 20 avril 2016 mais non approuvé à ce jour. Les travaux projetés sont hors de toutes zones d'aléas inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites inscrits en tant que monuments naturels (sous surveillance): -Routes des cimes (environ 1500m), -Terrains de contrebas de l'avenue des terrasses et du boulevard Grancher (environ 350 m sur l'autre rive de la Nive).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site Natura 2000 (environ 35m) : -FR7200786 - La Nive Pas de prélèvement ou de rejet au droit de la Nive.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 site classé en tant que monument naturel (sous protection rigoureuse) : -Propriété ancienne d'Edmont Rostand (environ 1500m sur l'autre rive de la Nive)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NC Il n'est pas envisagé de procéder à des prélèvements
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NC. La conception du projet d'aménagements du quai et de son accessibilité a veillé à ne pas imperméabiliser les sols. Au droit de la gare, aucun aménagement hydraulique n'existe, le projet intègre la création d'une noue d'infiltration des eaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de la zone de travaux (ancien quai n°2) seront extraits, stockés en site propre temporairement sur la base travaux puis traités par les filières adaptées. Le volume extrait estimé est inférieur à 20 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront nécessaires pour la réalisation du quai, son accessibilité et ses aménagements hydrauliques et paysagers. La quantité, la nature et la provenance de ces matériaux ne sont à ce stade des études pas encore connues.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé au sein des emprises ferroviaires de la gare de Cambo les bains.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au droit au cœur des emprises ferroviaires, aucune connexion hydraulique directe avec la Nive et aucun rejet ne se fera au droit de ce cours d'eau (ni d'autre par ailleurs).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRT. La commune est située en zone de sismicité moyenne dite zone 4.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cambo les bains se situe dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Inondations prescrit par arrêté préfectoral du 20 avril 2016 mais non approuvé à ce jour. Les travaux projetés sont hors de toutes zones d'aléas inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier sera ponctuellement source de bruit. Le chantier respectera les directives du code de la santé publique et s'inscrira dans une démarche environnementale afin de limiter ses impacts.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux est susceptible d'engendrer des vibrations. Elles seront localisées uniquement aux abords de la zone du chantier.</p> <p>Le chantier sera soumis aux textes réglementaires en vigueur sur les vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation des véhicules de chantier et les travaux engendreront des envois de poussières localisés au niveau de la zone de travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La conception du projet a veillé à ne pas imperméabiliser le quai ferroviaire, et la création d'une noue paysagère facilitera la collecte et l'infiltration des eaux pluviales. Ce dispositif tendra à l'amélioration de l'assainissement global du site, actuellement dépourvu de tout dispositif d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux :</p> <p>Les matériaux de la zone de travaux (ancien quai n°2- matériaux inertes) seront extraits, stockés en site propre temporairement sur la base travaux puis traités par les filières adaptées.</p> <p>Le volume extrait estimé est inférieur à 20 m3.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet a été préparé suivant une démarche d'éco-conception, SNCF Réseau s'est engagé à proposer un maximum de solutions écologiques et paysagères de son projet afin d'intégrer au mieux la gare à son environnement. De plus le bâtiment voyageur fait office d'écran de protection visuel limitant de manière très sensible les potentielles co-visibilité depuis les sites historiques du centre ville.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste à aménager un quai dans le respect des normes relatives à l'accessibilité au sein des emprises ferroviaires de la gare de Cambo les Bains.

Une démarche forte et intégrée d'éco-conception de ce projet a permis de faire émerger des solutions innovantes (quai en platelage composite, enrobé végétal, aménagement paysagers et noue végétalisée, éclairage basse consommation...) en adéquation avec l'environnement humain et naturel du site de la gare. L'organisation du chantier se fera sur une zone laissée libre à proximité immédiate de la gare (base travaux), où une clôture de limitation de chantier sera mise en place afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La nature des travaux (aménagement d'un quai ferroviaire existant), leur localisation et la sensibilité des milieux (proximité de zone Natura 2000-, dans un PPRI mais hors zones d'aléas) confère au projet un niveau d'enjeu modéré à faible vis à vis de l'environnement.

Ainsi le maître d'ouvrage estime que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-Annexe 1 - CERFA n° 14734 "Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire" -Annexe 2 - Rubrique "4.3.1 dans sa phase travaux" -Annexe 3 - Plan de situation 1/25 000 -Annexe 4 - Orthophotoplan et prises de vue -Annexe 5 - Plan site Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bordeaux

le,

04 FEV. 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en deux phases : en premier les travaux de quai et les aménagements associés puis les travaux de signalisation ferroviaire.

- **Première phase (durée prévisionnelle 3-4mois – Mise en service prévisionnelle décembre 2019)**

-Travaux de voie

Un relevage de la voie d'évitement de 10cm sera réalisé par Bourrage Mécanique Lourd (travaux depuis la voie) avant les travaux de quai afin de le caler au plus juste.

-Aménagement du quai n°2 : le quai est actuellement exploité de façon ponctuelle et se situe entre la voie directe (VD) et la voie d'évitement (VE). Sa surface gravillonnée est à ce jour totalement enherbée, à noter la présence d'une bordure béton coté VE. Les travaux consistent à aménager une partie des quais sur un linéaire de 60 m.



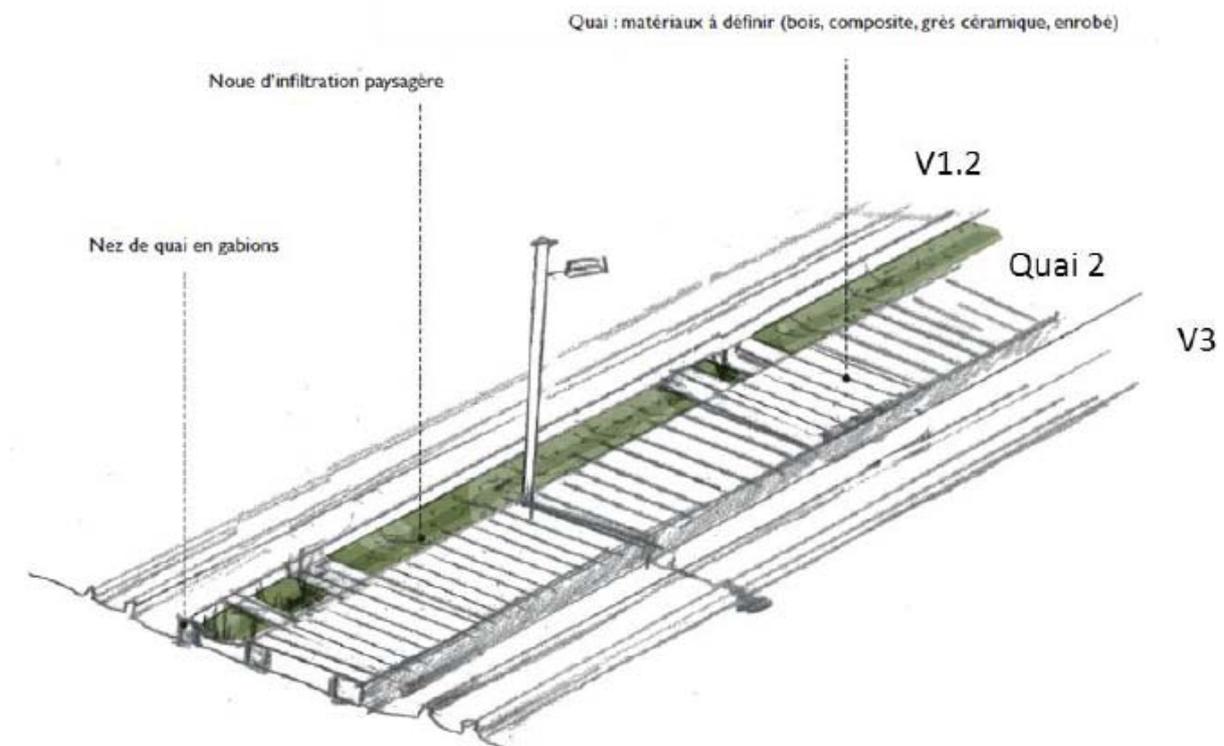
Au stade actuel des études et selon les options retenues, il n'est pas envisagé de décaper intégralement ce quai, les appuis nécessaires à la mise en place de la structure porteuse sont de type semelles ou plot de fondation en béton. Un géotextile perméable aux eaux de pluie sera installé sous le nouveau quai pour limiter la pousse de la végétation. La structure du platelage permet un écoulement des eaux et leurs infiltrations dans le sol similaire au système actuel.



Exemple de platelage composite et structure porteuse.

-Mise en place d'un assainissement de la plateforme (noue d'infiltration) et aménagements paysagers

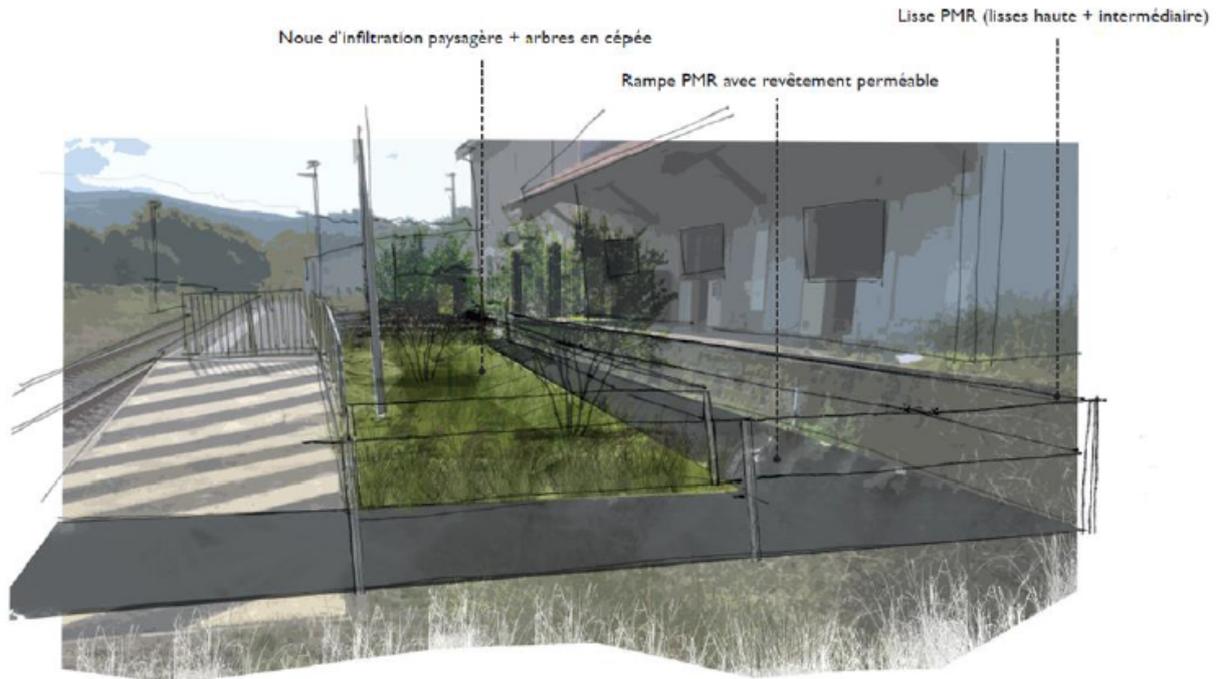
A ce jour aucun aménagement hydraulique n'existe en gare de Cambo les Bains. Sur une bande laissée libre le long du futur quai n°2, coté VD, une bande végétalisée sera créée et aura notamment pour fonction de canaliser l'eau pluviale et de favoriser son infiltration. Des gabions seront installés de part et d'autre de la noue végétalisée et de l'autre côté du quai 2 (côté V3) afin de maintenir la terre.



-Eclairage, cinq mâts d'éclairage de type led seront mis en place sur le quai n°2. En option est envisagé l'équipement de détecteur de présence, réduisant la luminosité pendant les périodes de non occupation de la gare. Les luminaires seront installés sur des mâts basculants, identiques à ceux installés sur le quai n°1, afin d'assurer l'homogénéité visuelle du site.

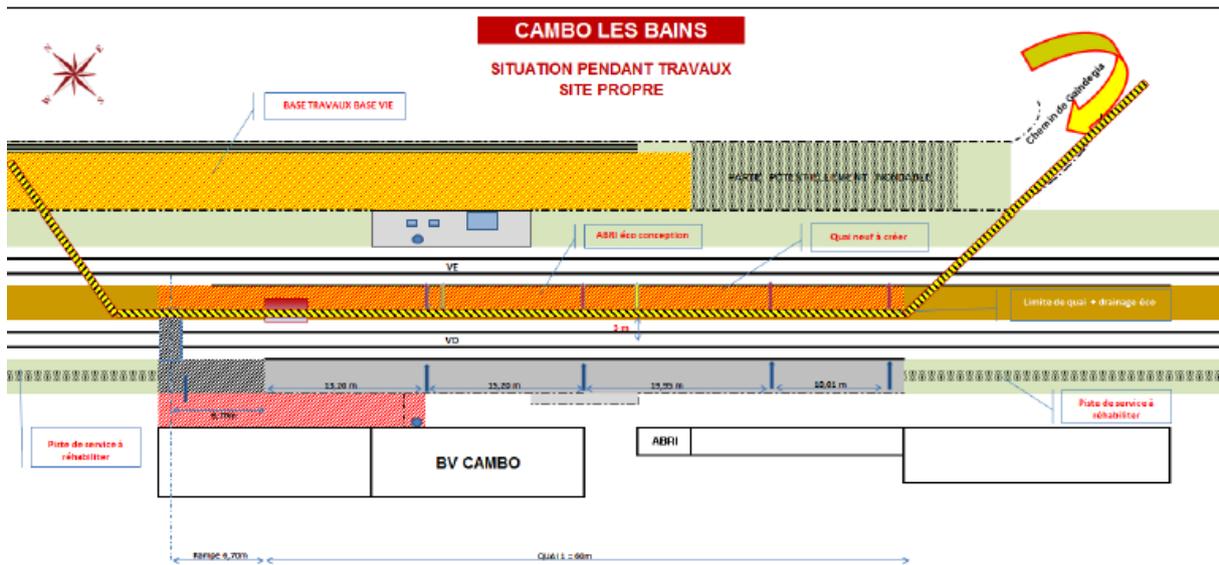
-Accessibilité du quai

Depuis le bâtiment voyageur (BV) jusqu'au passage planchéié (traversée du quai n°1 au quai n°2), un cheminement de 1,60m de large longeant le quai n°21 coté BV sera créé. Le chemin d'accès au quai n°2 longera le muret de l'ancienne halte voyageur et rejoindra la traversée piétonne en angle droit. Ceci permettra de laisser un espace disponible pour un aménagement paysager (noue paysagère avec végétation basse et arbres en cépée). Le cheminement sera protégé par une lisse haute coté piste et une bordure chasse-roue en bois sera installée autour de la noue végétalisée pour faciliter le cheminement PMR.



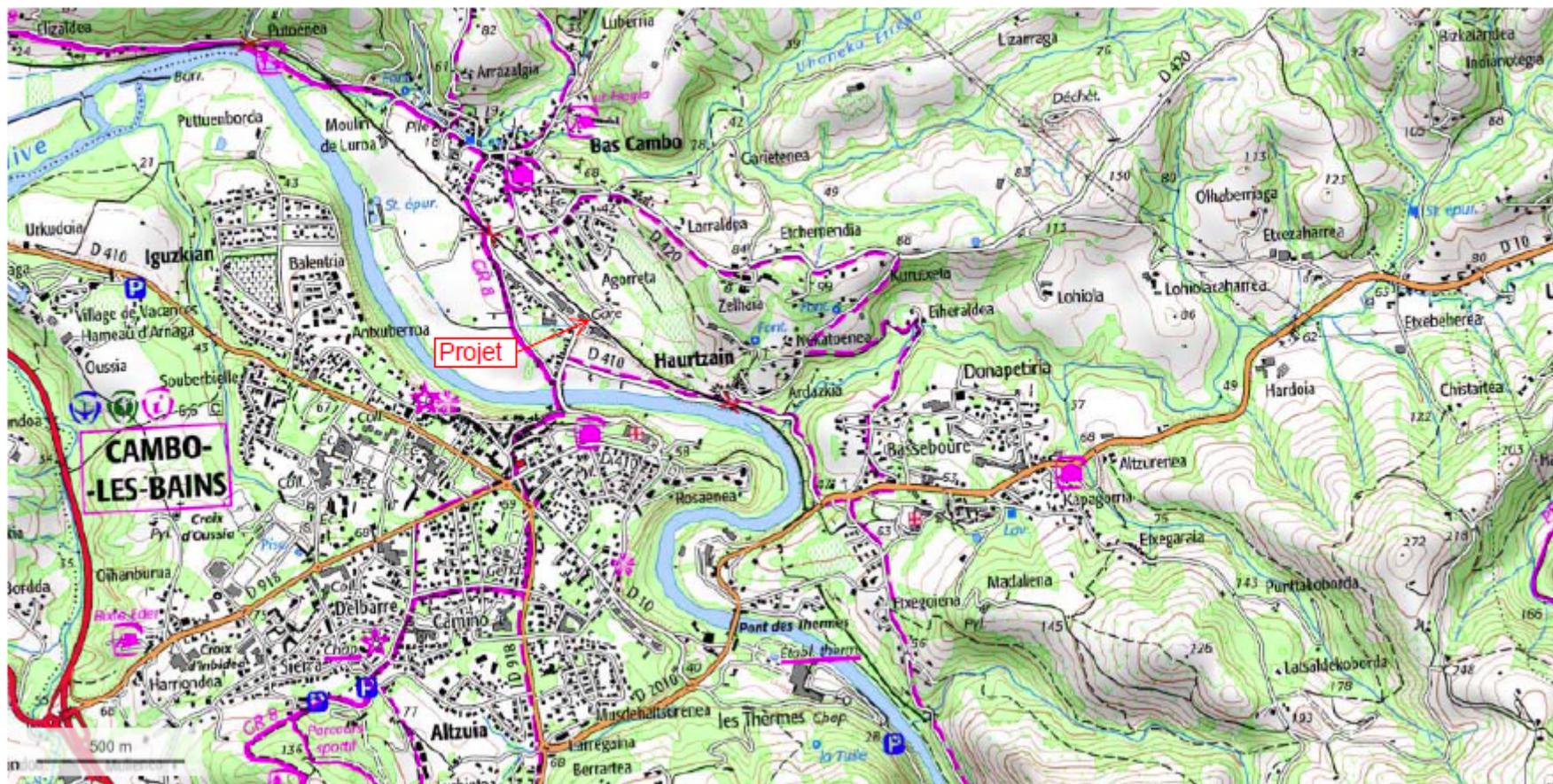
Afin d'organiser au mieux ces travaux une base logistique sera installée sur la zone laissée libre juste derrière la clôture de la délimitation de la gare. L'accès est prévu via le chemin de Gaindegia.

Cette base servira à l'acheminement et au stockage des matériaux nécessaire à la construction du quai et ses aménagements.

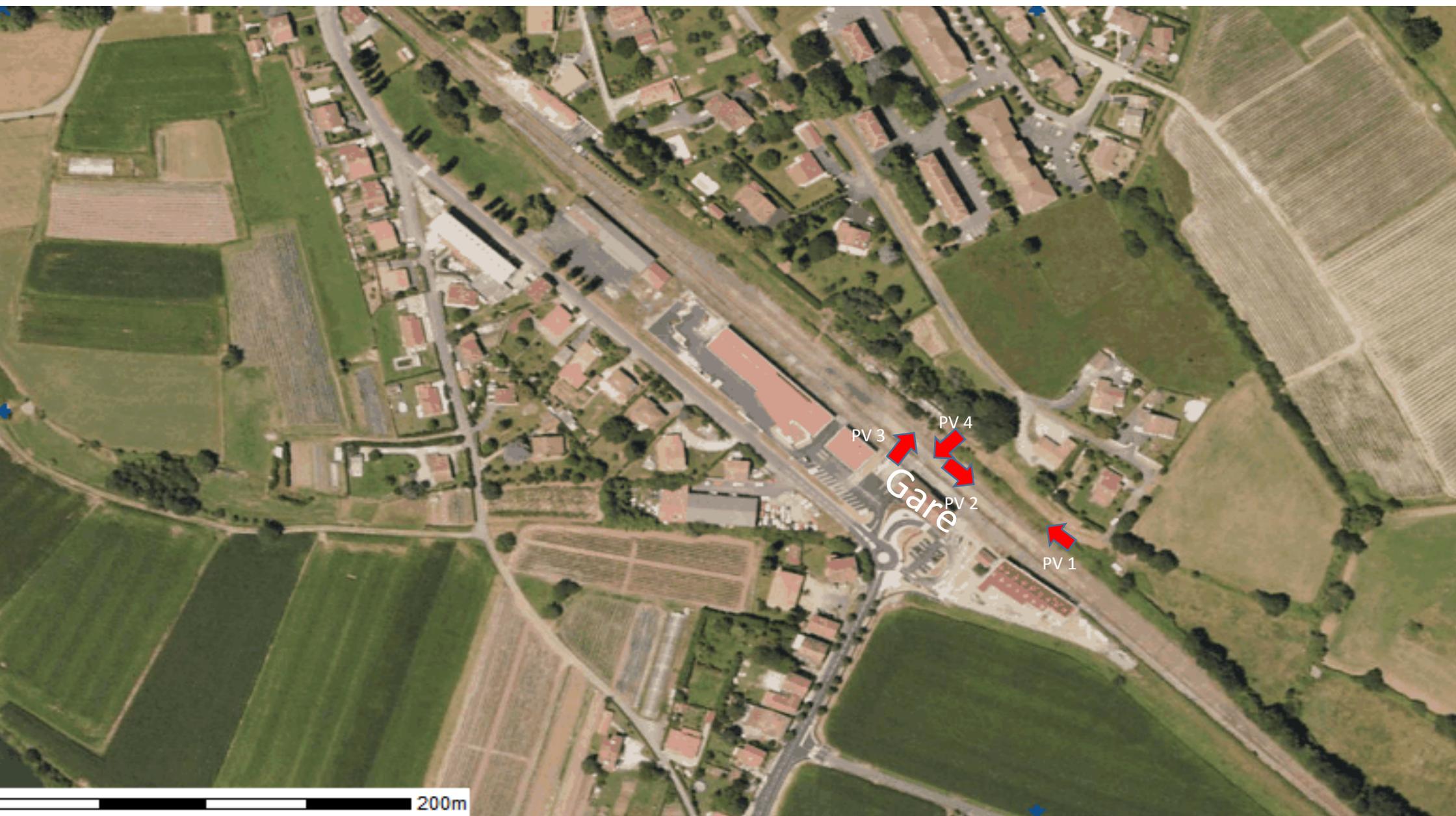


- **Deuxième phase (durée prévisionnelle 3 mois – Mise en service prévisionnelle été 2020)**

Les travaux de signalisation consistent à équiper le bureau de l'opérateur d'un dispositif d'annonce des circulations. Le dispositif d'annonce sera réalisé par la mise en œuvre de 2 jeux de détecteurs d'annonces électromécaniques à environ 2km de l'axe du bâtiment voyageur dans chaque sens. Ces travaux sont réalisés au droit des emprises ferroviaires existantes.



Annexe n°4 – Orthophotoplan et prises de vue



Annexe n°4 – Orthophotoplan et prises de vue

PV 1- juin 2018



PV 2 – juin 2018



PV 3 – juin 2018



PV 4 – juin 2018



Annexe N° 5- Plan de localisation site Natura 2000



	Aménagement du quai ferroviaire n°2 de la gare de Cambo les Bains	
		07/03/2019
		V définitive
	NOTE COMPLEMENTAIRE EXAMEN CAS PAR CAS	AE/19/209

Aménagement du quai ferroviaire n°2 de la gare de Cambo les Bains

Note complémentaire examen cas par cas
AE/19/209



	Aménagement du quai ferroviaire n°2 de la gare de Cambo les Bains	
		07/03/2019
		V définitive
	NOTE COMPLEMENTAIRE EXAMEN CAS PAR CAS	AE/19/209

Par courrier en date du 15 février 2019, vous nous avez adressé une demande de complétude du dossier d'examen au « cas par cas » sur la nécessité de soumission à évaluation environnementale de l'aménagement du quai ferroviaire n°2 de la gare de Cambo les Bains et de l'amélioration de l'accessibilité.

Afin d'organiser cette note, les demandes de compléments d'informations sont divisées en trois paragraphes, la question originale est reprise en bleu en tête de chapitre.

- 1) Préciser les caractéristiques du projet d'augmentation de l'offre ferroviaire sur la ligne entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-port, en particulier le rappel des dessertes existantes et la description des nouvelles dessertes revues, le matériel ferroviaire utilisé et le nombre de passagers en situation de référence et en situation de projet

La desserte actuelle comporte 4 AR (allers-retours) quotidiens entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port.

Le projet prévoit d'ajouter aux 4 AR existants entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port, 4 AR quotidiens entre Bayonne et Cambo, ainsi qu'un aller Bayonne Saint-Jean-Pied de Port uniquement le vendredi

Le nombre de trains passera donc de 8 à 16 trains quotidiens (17 le vendredi), tous sens confondus.

Les haltes de Jatxou, Itxassou et Louhossoa ne seront plus desservies.

Le matériel ferroviaire prévu est du même type que celui employé actuellement à savoir des autorails mono caisses de type X 73500.

Les tableaux ci-dessous reprennent le service annuel 2019 et le projet de service annuel 2020 pour la journée du vendredi, qui représente le service le plus important de la semaine avec 17 trains (16 les autres jours).

DESSERTE SENS BAYONNE-SAINT JEAN PIED DE PORT COMPARATIFS SA 2019/SA 2020

DESSERTE DES VENDREDIS AU SERVICE ANNUEL 2019					
BAYONNE	7h42	11h54	14h52	18h30	
VILLEFRANQUE				18h40	
USTARITZ	7h57	12h09	15h06	18h45	
JATXOU				18h48	
HALSOU-LARRESSORE				18h52	
CAMBO	8h05	12h17	15h14	18h57	
ITXASSOU				19h05	
LOUHOSSOA				19h11	
PONT-NOBLIA BIDARRAY	8h21	12h34	15h31	19h17	
OSSES ST MARTIN D'ARROSSA	8h28	12h41	15h38	19h24	
ST JEAN PIED DE PORT	8h40	12h53	15h50	19h36	

	Aménagement du quai ferroviaire n°2 de la gare de Cambo les Bains	07/03/2019
		V définitive
	NOTE COMPLEMENTAIRE EXAMEN CAS PAR CAS	AE/19/209

DESSERTES PROJETÉES DES VENDREDIS AU SERVICE ANNUEL 2020					
BAYONNE	6h47	7h50	10h10	12h10	13h09
VILLEFRANQUE	6h57	8h00	10h20	12h20	13h19
USTARITZ	7h02	8h05	10h25	12h25	13h24
HALSOU-LARRESSORE	7h07	8h10	10h30	12h30	13h29
CAMBO	7h18	8h14	10h34	12h41	13h33
PONT-NOBLIA BIDARRAY	7h32			12h55	
OSSES ST MARTIN D'ARROSSA	7h39			13h02	
ST JEAN PIED DE PORT	7h53			13h16	

DESSERTES PROJETÉES DES VENDREDIS AU SERVICE ANNUEL 2020					
BAYONNE	14h30	17h00	18h21	19h55	
VILLEFRANQUE	14h40	17h10	18h31	20h05	
USTARITZ	14h45	17h15	18h36	20h10	
HALSOU-LARRESSORE	14h50	17h20	18h41	20h15	
CAMBO	14h54	17h25	18h52	20h20	
PONT-NOBLIA BIDARRAY		17h39	19h06	20h34	
OSSES ST MARTIN D'ARROSSA		17h46	19h13	20h41	
ST JEAN PIED DE PORT		18h00	19h27	20h55	

DESSERTES SENS SAINT JEAN PIED DE PORT - BAYONNE COMPARATIFS SA 2019/SA 2020

DESSERTES DES VENDREDIS AU SERVICE ANNUEL 2019					
ST JEAN PIED DE PORT	6h05	9h03	13h01	16h31	
OSSES ST MARTIN D'ARROSSA	6h17	9h15	13h13	16h42	
PONT-NOBLIA BIDARRAY	6h23	9h21	13h19	16h49	
LOUHOSSOA	6h31				
ITXASSOU	6h37				
CAMBO	6h44	9h39	13h37	17h06	
HALSOU LARRESSORE	6h49				
JATXOU	6h52				
USTARITZ	6h55	9h47	13h46	17h15	
VILLEFRANQUE	7h00				
BAYONNE	7h10	10h01	14h00	17h29	

DESSERTES PROJETÉES DES VENDREDIS AU SERVICE ANNUEL 2020					
ST JEAN PIED DE PORT	6h39			12h02	
OSSES ST MARTIN D'ARROSSA	6h52			12h15	
PONT-NOBLIA BIDARRAY	6h58			12h21	
CAMBO	7h15	8h21	10h46	12h38	13h48
HALSOU LARRESSORE	7h20	8h26	10h51	12h43	13h53
USTARITZ	7h24	8h30	10h55	12h47	13h57
VILLEFRANQUE	7h29	8h35	11h00	12h52	14h02
BAYONNE	7h39	8h45	11h10	13h02	14h12

	Aménagement du quai ferroviaire n°2 de la gare de Cambo les Bains	
		07/03/2019
		V définitive
	NOTE COMPLEMENTAIRE EXAMEN CAS PAR CAS	AE/19/209

DESSERTE PROJETEE DES VENDREDIS AU SERVICE ANNUEL 2020					
ST JEAN PIED DE PORT		16h47	18h11		
OSSES ST MARTIN D'ARROSSA		17h00	18h24		
PONT-NOBLIA BIDARRAY		17h06	18h30		
CAMBO	15h12	17h29	18h47		
HALSOU LARRESSORE	15h17	17h34	18h52		
USTARITZ	15h21	17h38	18h56		
VILLEFRANQUE	15h26	17h43	19h01		
BAYONNE	15h36	17h53	19h11		

La fréquentation journalière moyenne (nombre de montées et descentes des points d'arrêt) de la ligne en situation de référence est la suivante :

FREQUENTATION DE LA LIGNE	
	Moyenne journalière (base : année 2016)
BAYONNE	136
VILLEFRANQUE	4
USTARITZ	17
JATXOU	0
HALSOU-LARRESSORE	0
CAMBO	17
ITXASSOU	1
LOUHOSSOA	2
PONT-NOBLIA BIDARRAY	4
OSSES ST MARTIN D'ARROSSA	7
ST JEAN PIED DE PORT	127
TOTAL ARRONDI	315

L'objectif du nombre de passagers en situation de projet est une multiplication par 2,33.

- 2) Décrire l'ensemble des aménagements nécessaires à la mise en place de la nouvelle offre, sur la ligne entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port, en incluant ceux qui auront lieu dans les gares de cette ligne tout comme les autres travaux associés (accès, parkings, etc).

Comme indiqué dans le formulaire de demande d'examen et précisé au point précédent, l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) souhaite enrichir l'offre de desserte sur la ligne ferroviaire entre Bayonne et Saint Jean Pied de Port. SNCF Réseau est en capacité de répondre favorablement à la demande de l'AOT en proposant une évolution de la desserte entre le service annuel 2019 et le service annuel 2020. Cette évolution est permise par une augmentation du nombre de trains et en les repositionnant à des horaires plus adaptés aux besoins du quotidien.

	Aménagement du quai ferroviaire n°2 de la gare de Cambo les Bains	
		07/03/2019
		V définitive
	NOTE COMPLEMENTAIRE EXAMEN CAS PAR CAS	AE/19/209

L'infrastructure ferroviaire actuelle est en capacité d'accueillir ces circulations sans aménagement technique, ni travaux. Il est toutefois nécessaire de réaménager le quai n°2 de la gare de Cambo les Bains, seul point de croisement de la ligne Bayonne – Saint-Jean-Pied-de-Port et d'assurer son accessibilité (notamment PMR) depuis le bâtiment voyageur.

Ainsi les travaux décrits à la rubrique 4.1 « nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition » du formulaire constituent l'ensemble des aménagements nécessaires à la mise en place de la future offre ferroviaire entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port.

Par ailleurs comme indiqué dans le formulaire, SNCF Réseau a connaissance d'un projet de contrat de mobilité de la ligne ferroviaire Bayonne Saint- Jean-Pied-de-Port/Garazi en cours de construction entre la Région Nouvelle – Aquitaine, la communauté d'Agglomération Pays basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA), le département des Pyrénées Atlantiques, et les communes traversées par la ligne ferroviaire.

Ce projet de contrat a été proposé par le SMPBA auprès de ses partenaires courant du mois d'octobre 2018 et ambitionne « un projet de redynamisation général de la desserte de la ligne ferroviaire Bayonne Saint Jean Pied de Port ».

Ce contrat propose des travaux d'accessibilités multimodales renforcées aux gares et haltes ferroviaires à l'échelle de l'ensemble de l'axe. Ainsi ce sont 8 gares et points d'arrêts qui feraient l'objet d'un programme d'accessibilités comprenant la prise en compte d'aménagements divers : création de parking relais et de covoiturage, dépose minute voiture-bus, stationnement de vélos sécurisés, dispositifs d'informations...

Dans ce contexte SNCF Réseau a indiqué au paragraphe 4.1 Nature du projet du formulaire de demande d'examen : « Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour : un projet d'extension des parkings de la gare de Cambo les Bains est envisagé. La nature et la consistance de ce projet reste à définir. Ces travaux, s'ils sont réalisés, ne seront pas concomitants avec ceux projetés par SNCF Réseau. »

A ce jour, ce contrat est un projet en cours de construction entre plusieurs partenaires (SNCF Réseau n'est pas partie prenante) et son programme d'actions reste à définir, à financer et à planifier.

A ce titre il nécessitera après conclusion d'un accord à mener les études ad hoc par le ou les maîtres d'ouvrage qui porteront les procédures réglementaires idoines.

Ce contrat n'est pas nécessaire à l'augmentation de desserte ferroviaire sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

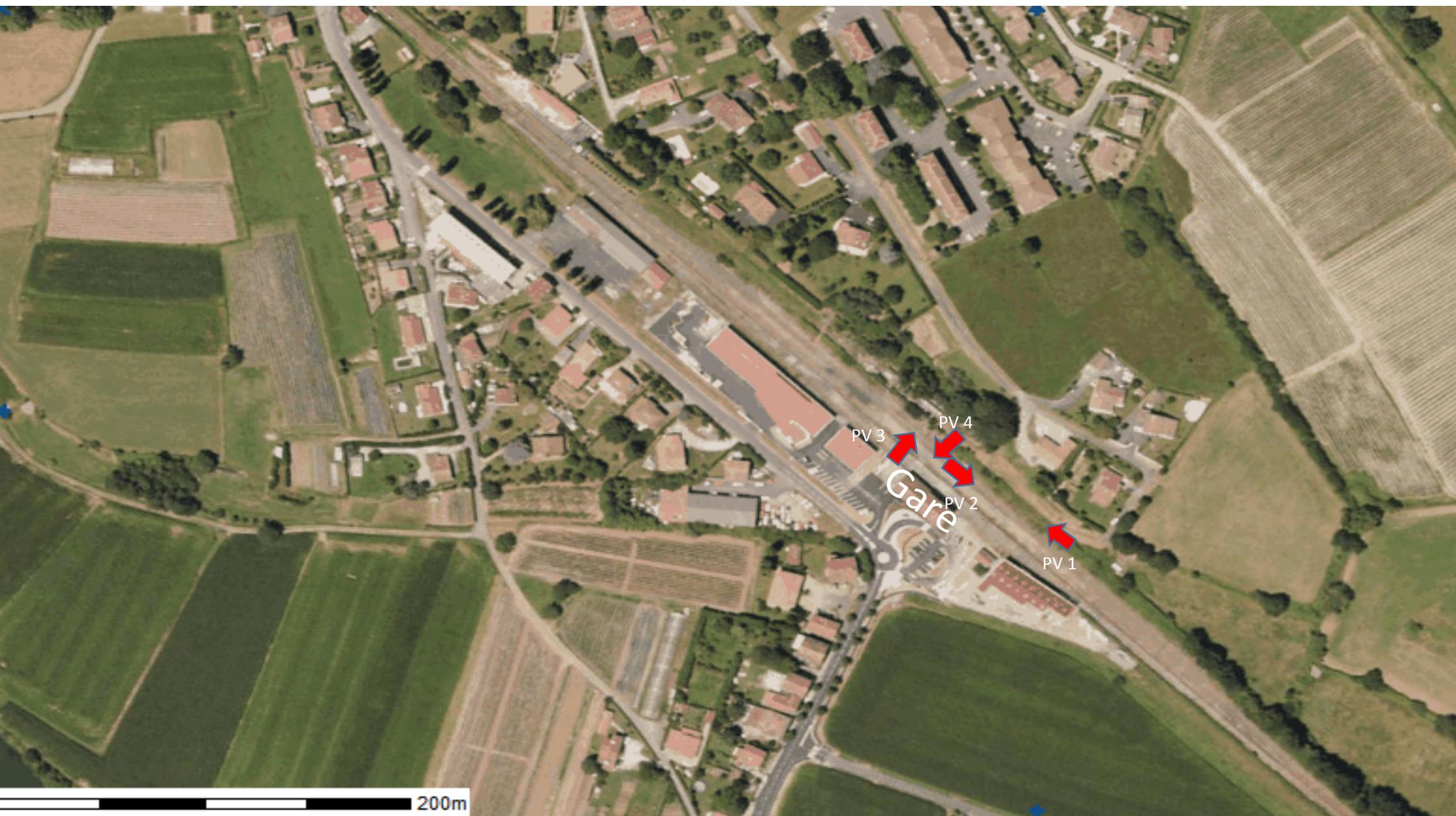
	Aménagement du quai ferroviaire n°2 de la gare de Cambo les Bains	
		07/03/2019
		V définitive
	NOTE COMPLEMENTAIRE EXAMEN CAS PAR CAS	AE/19/209

Ainsi ces projets sont indépendants du projet d'aménagement cofinancé du quai n°2 de Cambo les Bains qui vise à réhabiliter, en 2019, un quai ferroviaire existant sur un linéaire de 60m afin de permettre une amélioration des dessertes et l'accessibilité PMR de la gare.

- 3) d'étendre au projet d'ensemble la portée du formulaire de la demande d'examen au cas par cas, ce qui inclut les éventuels autres aménagements ferroviaires, de parkings ou de voiries (plans, dimensions, localisation, nombre de places, etc.), ainsi que les dispositifs de récupération et de traitement des eaux dont la description doit être substantiellement complétée (localisation, dimensions, plans) au titre de l'annexe 4 obligatoirement jointe au formulaire de demande de cas par cas, de fournir le(s) plan(s) du projet prévu, y compris sur l'aménagement du quai n°2 en gare de Cambo-les-Bains, l'annexe fournie à ce titre n'étant pas un plan de projet.

Le plan du projet a été ajouté à l'annexe n°4 en pièce jointe.

Annexe n°4 – Orthophotoplan et prises de vue



Annexe n°4 – Orthophotoplan et prises de vue

PV 1- juin 2018



PV 2 – juin 2018



PV 3 – juin 2018



PV 4 – juin 2018



Plan de projet – mars 2019

Note : PK de référence 216+600 pris sur l'axe de référence entre V1.2 et V3

Bayonne ←

→ Saint Jean Pied de Port

